



COMMUNIQUE FEDERAL : CONTROLE DE CARBURANT (Piste 1/8^{eme} et 1/10^{eme} Thermique).

Dorénavant, le contrôle de carburant en Piste Thermique (1/8^{eme} et 1/10^{eme}) sera effectué avec un Nitromax 16 de marque XCEED acheté dans le commerce. Cet alinéa notifiant la marque du Nitromax sera rajouté au Règlement Général 2018.

Ce communiqué fait office d'information à tous les clubs organisateurs de courses fédérales. Il rend obligatoire l'utilisation exclusive du Nitromax 16 XCEED et l'interdiction d'utiliser tous les autres équipements lors de contrôles de carburant.

A aucun moment, lors ou à l'issue des contrôles inopinés de carburants, la Fédération Française de Voitures Radio-Commandées n'a mis en doute la qualité des carburants utilisés par les pilotes.

Lors de contrôles effectués de façon inopinée, la Fédération n'a pas mis en cause la probité de la Société NDS TECH distributeur français de carburants MLC et ENERGY fabriqués par la Société PEPE Group.